

RAPPORT DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION TENUE LE MARDI 31 MAI À 18 H, SALLE DU CONSEIL, À LA MAIRIE D'ARRONDISSEMENT DE VERDUN AU 4555, RUE DE VERDUN, CONCERNANT LE PROJET INTITULÉ : « RÉGLEMENT 1700-108 MODIFIANT LE RÉGLEMENT DE ZONAGE 1700 DE L'ARRONDISSEMENT DE VERDUN »

SONT PRÉSENTS :

M. Luc Gagnon, conseiller d'arrondissement, qui préside l'assemblée
M. Jean-François Parenteau, Maire de l'arrondissement de Verdun
M. Marc-André Hernandez, chef de division, urbanisme
M. Frédéric St-Louis, conseiller en aménagement, urbanisme
Mme Manon Bédard, agente de recherche, urbanisme
M. Vladimir Ulman, architecte, urbanisme
Mme Diane Garand, secrétaire recherchiste – greffe, qui agit à titre de secrétaire d'assemblée

OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Le conseiller Luc Gagnon accueille les participants et ouvre l'assemblée à 18h00, en présentant les différents intervenants. Le président cède la parole au représentant de la Division de l'urbanisme pour une présentation.

PRÉSENTATION DU PROJET

38 personnes sont présentes.

Madame Manon Bédard, agente de recherche à la division de l'Urbanisme passe en revue et explique le projet de règlement.

Règlement 1700-108 modifiant le Règlement de zonage 1700, de façon à :

- Ajouter l'usage « Une station de pompage et une station de contrôle pour l'évacuation des eaux usées », de la classe d'usage u2 (utilité publique lourde), à la grille des usages et normes P01-01 ;
- Modifier la liste des matériaux autorisés comme revêtement extérieur pour un bâtiment qui abrite un usage du groupe d'usage « Service d'utilité publique.

PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :

- Questionnement par rapport au lieu d'implantation du bâtiment, on demande si on ne pourrait pas le déplacer, le mettre plus au sud ?
- On exprime des craintes par rapport à l'impact visuel ;
- On demande s'il y aurait une possibilité de creuser et enfouir une partie du bâtiment en vue de diminuer la hauteur ?

Les représentants du service de l'urbanisme ont apporté des précisions et répondu aux questions.

L'assemblée de consultation publique est levée à 18h20.

PRÉSIDENT

SECRÉTAIRE